

CHAMBRE DES COMMUNES

TABLEAU 45
(en millions de dollars)

SOLDES NON VERSÉS DE CRÉDITS AFFECTÉS À DES COMPTES SPÉCIAUX	Solde au 31 mars		Augmentation
	1961 (provisoire)	1960	
Caisse du Plan de Colombo.....	67.5	63.0	4.5
Fonds de la capitale nationale.....	2.8	2.3	0.5
Caisse des passages à niveau.....	34.2	31.2	3.0
Divers.....	0.1	0.1
	104.6	96.6	8.0

En 1960-1961, une somme de 50 millions de dollars a été créditée à la caisse du Plan de Colombo et imputée sur les dépenses budgétaires. Les déboursés imputés sur ce compte ont atteint 45 millions de dollars. Le 31 mars 1961, le solde s'établissait à 68 millions.

L'augmentation de 1 million de dollars du fonds de la capitale nationale correspond à l'excédent, sur les décaissements du fonds, de la somme de 3 millions créditée au fonds et imputée sur les dépenses budgétaires.

L'augmentation de 3 millions au compte de la caisse des passages à niveau représente l'excédent, sur les décaissements, de la somme de 15 millions de dollars créditée à la caisse et imputée sur les dépenses budgétaires.

Crédits différés

Sous cette rubrique sont inscrits les montants d'intérêt différé sur les prêts et avances consentis à certaines sociétés de la Couronne et à des gouvernements étrangers ainsi que d'autres paiements différés dus au gouvernement. Ce sont des comptes de contre-partie correspondant à des «espèces—en devises bloquées», des «prêts et placements intéressant les sociétés de la Couronne», des «prêts à des gouvernements étrangers» et à «d'autres prêts et placements».

TABLEAU 46
(en millions de dollars)

CRÉDITS DIFFÉRÉS	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (-)
	1961 (provisoire)	1960	
Conventions de vente de biens de la Couronne.....	10.0	13.6	-3.6
Corporation de disposition des biens de la Couronne.....	5.1	5.6	-0.5
Intérêt différé—		
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent...	19.4	19.4
Loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni...	44.2	44.2
Divers.....	0.6	1.2	-0.6
	79.3	84.0	-4.7

Les soldes à recevoir en vertu d'ententes de vente de biens de la Couronne sont inscrits comme comptes de contre-partie correspondant à des postes figurant sous la rubrique «autres prêts et placements». La diminution nette de 4 millions de dollars pour l'année provient des paiements reçus en vertu des accords en cours.

L'avoir-propre du gouvernement, dans le compte de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, est un compte de contre-partie corres-